

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 24 septembre 2020

Présents : Francis **Botta** – Pierre **Bach** - Nicolas **Lecourt** – Cindy **Provost** - Gaëlle **Fichot** – Nathalie **Leroy** - Daniel **Curtet** - Serge **Desportes** - Jean-Claude **Leclerc**

Absent (s) excusé (s) Michel **Mahé** (*donne pouvoir à F. botta*) Hubert **Patricx**
Secrétaire de séance : Cindy **Provost**

Création d'un emploi permanent

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire propose à l'assemblée,

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet, *soit 6H hebdomadaire /35ème*, pour les entrées et sorties des locations de salle, le ménage des locaux de la mairie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, charge le maire d'établir le contrat à venir.

Montant du loyer « logement n°11 » situé 46 route de la mer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de location du logement n° 11 situé 46 route de la mer, à 550 € mensuel. Les charges eau, électricité, etc... reste à la charge du locataire.

Fermages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande de faire les titres de recettes concernant la location précaire des terres agricoles, au profit des personnes concernées.

Location garage hameau de la Fontaine

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle la convention concernant la location d'un garage situé au hameau de la Fontaine, pour une durée de 1 an renouvelable.

Avenant au marché pour aménagement d'une voie piétonne et cyclable Chemin de Coutances

M. le maire informe les membres du conseil qu'un marché a été notifié en date du 28 juillet 2020 à l'entreprise Colas établissements Meslin, pour un montant de 129 921.82 €, concernant l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable Chemin de Coutances. Les circonstances du chantier ont nécessité des travaux supplémentaires non prévus au marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 25 295.55 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

Terrain communal de la Giotterie parcelle cadastrée B588

M. le maire informe le conseil municipal de la valeur vénale de la parcelle B 588 estimée par un notaire, après la viabilisation de chacune des parcelles. Le conseil demande l'avis d'un autre notaire.

Devis maîtrise d'œuvre pour aménagement d'une voie piétonne et cyclable Chemin de Coutances

M. le maire fait part du devis pour la prestation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du chemin de Coutances.

La prestation s'élève à 12 240 € H.T. soit 14 688 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'offre et autorise le maire à signer le devis.

Vente du mobilier et de la vaisselle des gîtes communaux

Suite à la transformation des gîtes communaux en location à l'année, le conseil municipal propose de vendre le mobilier et la vaisselle.

Il est précisé que la vaisselle sera vendue par lot

Cette vente sera ouverte aux particuliers, aux collectivités et aux associations intéressés.

Panneaux de signalisation travaux chemin de Coutances « piste cyclable et piétonne »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis concernant les panneaux de signalisation, pour entrée et sortie d'agglomération d'un montant de 962.52 € H.T. soit 1 155.02 € TTC

Et

Les panneaux signalétiques de police pour la voie douce « piétons, cyclistes » pour un montant de 4 528.14 € H.T. soit 5 433.77 € TTC

Plantes bocagères travaux chemin de Coutances voie cyclable et piétonne

Suite à l'achat d'une bande de terrain d'environ 300 m², route de la mer, pour la réalisation d'une piste cyclable et piétonne, il a été convenu avec la propriétaire d'arracher la haie existante nécessaire aux travaux et de replanter une haie bocagère séparative à la charge de la commune.

Convention de mise à disposition de matériel + chauffeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la commune de Barneville-Carteret, pour la mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur, une à deux fois par an.

Devis panier pour les Aînés

M. le maire informe les membres du conseil, que suite à la crise sanitaire « Covid 19 » le repas des Aînés n'aura pas lieu cette année. En échange il propose de distribuer des paniers garnis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

Questions diverses

Voir la rédaction du bulletin municipal et le site de la commune.